Conservatoire d'espaces naturels Limousin

LETTRE DE LIAISON

N°61 Juin 2013

Dans ce numéro

- Réseau Zones Humides p2
- Elanion Blanc au Cluzeau p7
- Conservateurs bénévoles p8

Actualités

Des brebis à Mayéras !

Le site de « Mayéras » est une propriété du Syndicat d'aménagement du Bassin de la Vienne pour lequel le CEN a signé une convention de gestion. Il a fait l'objet d'une fiche de site accessible sur notre site internet.

Situé sur la commune de Verneuil sur Vienne, en rive droite de la rivière, presqu'en face de la prairie de Chez Roger, « Mayéras » est composé de boisements naturels typiques de cette partie de la vallée (chênaie-charmaie, chênaie-frênaie) et comprend aussi des milieux ouverts avec en particulier une superbe cariçaie et des prairies plus ou moins humides. Plusieurs plantes protégées ou peu communes y ont été découvertes et un suivi des populations d'oiseaux nicheurs au moyen de la capture et du baguage y est mené depuis 4 ans par Mathieu André (SEPOL).

Les prairies étant plus ou moins abandonnées, les anciennes clôtures s'étaient peu à peu dégradées et plus aucune bête n'y avait pâturé depuis des années.

Depuis le 20 mai, un troupeau de 40 brebis limousines y a fait un retour remarqué après que l'équipe technique du Conservatoire a réalisé une solide clôture adaptée au passage des nombreux promeneurs qui fréquentent régulièrement le sentier de découverte aménagé par le SABV.

« Le retour des brebis » , « la pose d'une clôture », c'est un menu qui a été souvent servi aux lecteurs et lectrices de la lettre de liaison du Conservatoire... Mais il est vrai qu'en cette partie du Limousin où les brebis sont devenues si rares, ces actions, banales ailleurs, font ici un peu figure d'événement... Le petit troupeau appartient à Guillaume Metz , un jeune éleveur récemment installé sur la commune de Saint-Priest-sous-Aixe .

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

Conservatoires d'espaces naturels

Edito

Changer pour continuer

Le CEN Limousin a fêté l'an passé ses 20 ans, que le temps passe vite, encore plus vite pour une association que pour les individus, car nous bénéficions toujours de la compétence et de l'expérience de ceux qui nous ont précédés.

Je souhaite dans cet éditorial de nouvelle et première présidente du CEN Limousin rendre un hommage appuyé aux cinq présidents qui m'ont précédée dans cette noble aventure, au bénéfice de la protection de la biodiversité, et les remercier pour le travail accompli jusqu'à ce jour ; notre base est solide et reconnue, le CEN Limousin est un Conservatoire agréé.

Celui qui ignore son histoire est condamné à la revivre ; effectivement, je compte m'appuyer sur le passé de notre association, sur ses salariés, sur la qualité des relations établies avec nos divers partenaires, sur l'expertise acquise tout au long de ces vingt dernières années pour continuer l'œuvre accomplie en la replaçant dans son époque.

Aller à l'idéal et comprendre le réel, nous oblige à nous transformer, à nous adapter, c'est pourquoi je vous proposerai de nouveaux statuts répondant à une nouvelle, mais salutaire, exigence de transparence et de limitation des conflits d'intérêts.

Force de propositions face à des partenaires souhaitant un légitime retour sur investissement, nous nous devons d'être exemplaires dans la gestion des missions qui nous sont confiées, et notamment dans notre cœur de métier : être un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale du Limousin. Nous le serons avec tous, adhérents, salariés, partenaires, conseil scientifique, conseil d'administration.

La protection de la biodiversité, ce n'est pas une culture hors sol, cela doit s'intégrer, imprégner la société dans toute sa diversité. Elle doit être l'affaire de tous, chaque être humain fait partie de cette biodiversité. Elle ne peut pas être uniquement réservée aux « spécialistes », même s'il est indispensable de s'appuyer sur les compétences pointues de ces experts. Le corollaire de cette volonté de protection doit être la transversalité. Soyons capables de nous tourner encore plus vers tous nos concitoyens et les amener à nous accompagner dans ce qui est un des grands défis du XXIème siècle.

L'association a tout à gagner à élargir un peu plus son horizon, à encourager de nouvelles adhésions, et moi en tant que nouvelle présidente, je me dois d'amorcer un indispensable changement pour pouvoir continuer, sans renier « les idées et pères fondateurs ».

Annie-Claude Raynaud
Présidente du CEN Limousin

Préservation des zones humides du bassin amont de la Vienne
Bilan de deux années d'actions du Conservatoire

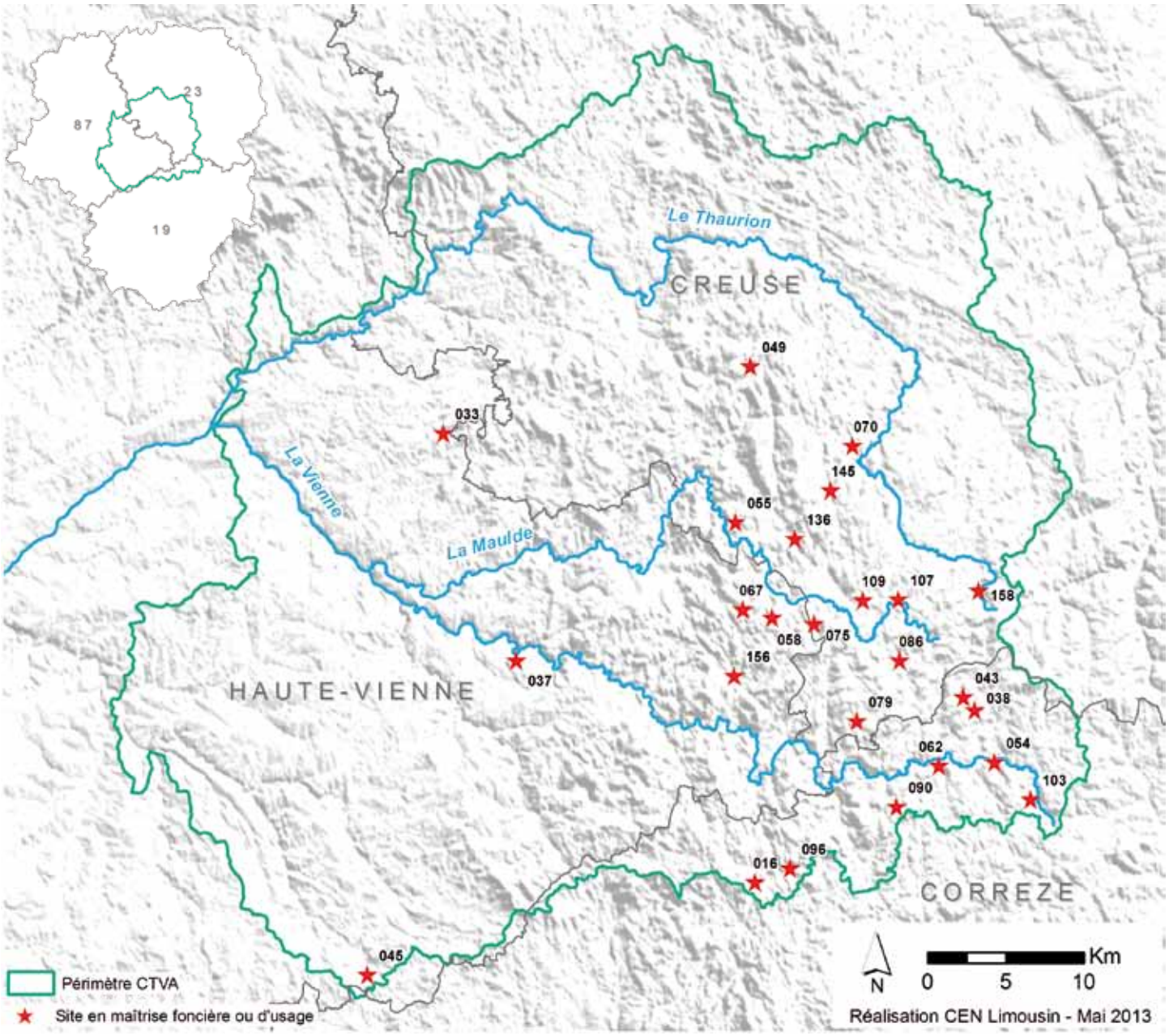

16	Prairies du Moulin de Goursolles
33	Etang de Vallégeas
37	Bois du Baracou
38	Tourbière de Négarioux-Malsagne
43	Landes et tourbière de Giat - St Fourchat
45	Landes serpentinicoles des Pierres du Mas
49	Tourbière et étang du Bourdeau
54	Tourbière de Rebière-Nègre et lande du Gué
55	Tourbière de la Gane des Nouhauts
58	Tourbière de la Route Elevée
62	Landes et tourbière du ruisseau de Berbeyrolle
67	Puy la Besse (Les Roches Brunagères)
70	Lande et tourbière de La Mazure
75	Tourbière de Ribière de Gladière
79	Rochers de Clamouzat
86	Landes et tourbières de Bessat-Bellevue
90	Tourbière de Goutte Nègre
96	Tourbière du Tronchet
103	Sources de la Vienne
107	Puy du Tour
109	Domaine de Lachaud
136	Tourbière d'Orladeix
145	Landes et tourbières des sources de Haute Faye
156	Zone humide des Redoudaudas
158	Sources du Taurion

Le contrat territorial nommé « Source en action » (www.sourcesenaction.fr) représente une opportunité pour le Conservatoire de poursuivre les actions de restauration et d'entretien de zones humides tourbeuses menées depuis 2002 dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature sur le Plateau de Millevaches.

Cela se concrétise par un réseau de plus de 25 sites (voir carte) sur ce territoire représentant une surface de zones humides de plus de 300 hectares.

La mise en œuvre du contrat territorial Vienne amont est aussi l'occasion de développer le réseau de gestionnaires de zones humides que le Conservatoire anime depuis 2005 sur des bassins versants corréziens. Ainsi, ce contrat illustre parfaitement la stratégie de notre association, à savoir la combinaison sur un même territoire de la maîtrise foncière ou d'usage, cœur de métier des Conservatoires d'espaces naturels, avec l'assistance technique au profit de divers partenaires.

Le programme se décompose en quatre grandes missions, à savoir :

- l'animation foncière qui consiste à rechercher et concrétiser des acquisitions, des conventions ou des baux permettant la maîtrise d'usage sur des extensions de sites existants ou de nouveaux sites,
- la réalisation des travaux et leur suivi, la recherche d'éleveurs pour le pâturage, l'organisation et le suivi de l'entretien régulier des sites gérés actuellement,
- la rédaction de plans de gestion au rythme de 3 ou 4 par an,
- l'animation du Réseau Zones Humides.

Les actions 2011 et 2012 portées par le Conservatoire se sont déroulées conformément aux attentes. Des travaux de génie écologique (bûcheronnage, décapage…) et de reconquête pastorale (clôtures, points d'abreuvement, passerelles de franchissement de cours d'eau…) ont été menés sur 75 hectares de zones humides d'une dizaine de sites. A cela s'ajoutent les nombreuses démarches foncières sur les têtes de bassin du Taurion et de la Vienne. En lien avec l'Office National des Forêts, un bail civil sur 16 hectares de communaux a été signé entre la mairie de Beaumont-du-Lac (87) et le Conservatoire. Et plus de 6 hectares ont été acquis sur la commune de Gentioux (23) aux sources du Taurion. 3 plans de gestion sont d'ores et déjà finalisés et 3 autres sont en cours de rédaction.

L'animation du Réseau zones humides porte aussi ses fruits. Près d'une centaine de gestionnaires de milieux humides ont été rencontrés et de nombreuses visites ont été effectuées par les animateurs du Réseau zones humides afin d'apporter des conseils de gestion. Sur le bassin amont de la Vienne, 12 personnes ont signé la convention d'adhésion au réseau qui inclut notamment une « Charte du bon usage des zones humides ». Ainsi, c'est plus de 80 hectares de boisements, de prairies humides, de tourbières et de mégaphorbiaies qui bénéficient d'un diagnostic écologique et hydrologique accompagné de propositions de gestion.

Les contrats territoriaux initiés par les Agences de l'eau et les collectivités amènent le Conservatoire à développer des actions ambitieuses et programmées sur 5 ans à l'échelle d'un bassin versant, dont l'objectif est l'amélioration des milieux aquatiques et des zones humides directement liées. Après le Contrat Restauration Entretien signé en 2008 avec le Syndicat d'Aménagement du bassin de la Vienne et les partenaires financiers, le Contrat territorial Vienne amont est le second programme de gestion de la ressource en eau où le Conservatoire prend part depuis 2011. L'année 2013 est marquée par le souhait du Conservatoire d'intégrer le Contrat de rivière Gartempe, développant ainsi ses missions sur un secteur où il est déjà bien implanté mais où il reste encore beaucoup à faire. Au moment où notre association travaille à la définition d'une stratégie de conservation des habitats et des espèces, le renforcement de nos liens avec les acteurs de la gestion de l'eau ouvre des perspectives d'une meilleure prise en compte des enjeux régionaux de préservation des zones humides, des poissons et des mollusques d'eau douce.

SOURCES en action
CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT

Le programme

Engagé en 2011, le programme « Sources en action » constitue une démarche d'envergure associant seize maîtres d'ouvrages (collectivités ou associations) qui mènent des actions en faveur de la restauration et de la préservation des cours d'eau et zones humides du bassin de la Vienne amont (2440 km²). Ce programme pluriannuel est coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et l'Établissement Public du Bassin de la Vienne. Il fait l'objet d'un contrat territorial financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Limousin, l'Europe (notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature) ainsi que les départements de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne.

Ce programme est fondé sur la base de diagnostics récents qui ont révélé la vulnérabilité des milieux aquatiques et des zones humides situés sur le haut bassin de la Vienne et ses affluents. En effet, malgré la richesse et la bonne qualité générale des milieux aquatiques, la ressource en eau n'en demeure pas moins fragile. Cette vulnérabilité se traduit notamment par la dégradation des berges et des lits des cours d'eau, la régression des zones humides, l'envasement et l'ensablement des ruisseaux ou encore la baisse de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Afin d'enrayer cette dégradation et d'améliorer la qualité des rivières ainsi que le cadre de vie des habitants, le programme « Sources en action » comprend 500 actions réparties sur 5 ans représentant un montant total de 7,5 millions euros. Ce programme d'actions ambitieux consiste notamment à restaurer et entretenir des berges des cours d'eau, à diminuer l'impact des obstacles barrant les lits des cours d'eau, à restaurer et à gérer des zones humides, à réduire l'impact de certaines pratiques agricoles ou sylvicoles ainsi qu'à mener une campagne de communication et de sensibilisation auprès des habitants, usagers et établissements scolaires. Enfin, le programme « Sources en action » s'inscrit dans un objectif général de maintien et de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015 (Directive Cadre européenne sur l'Eau).

Collaboration avec la Commune de Brive-la-Gaillarde

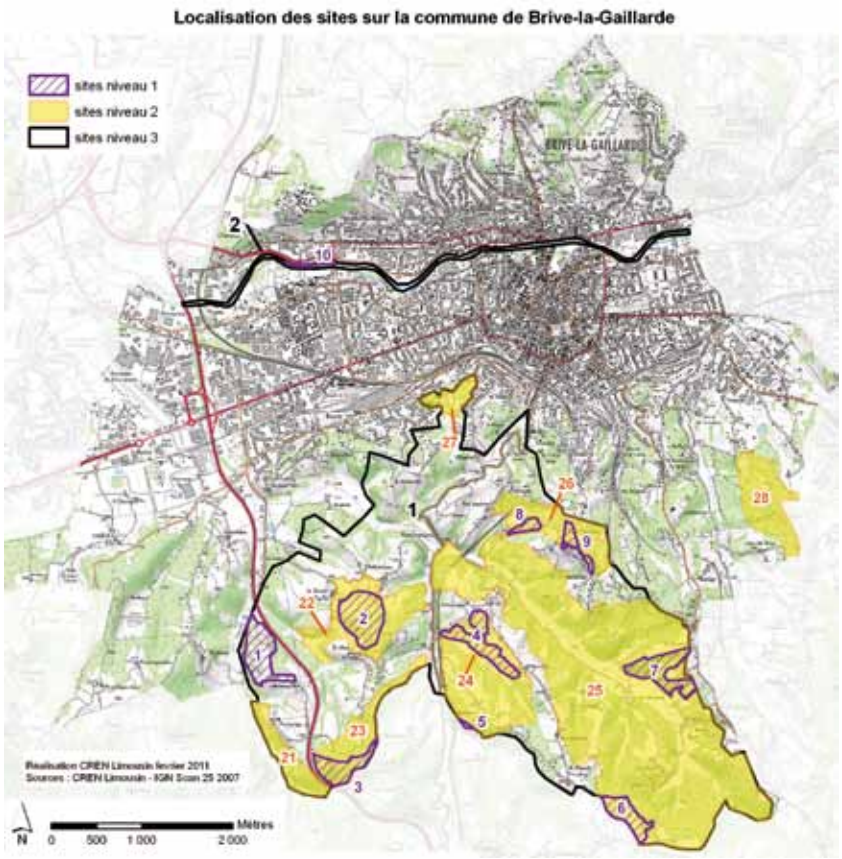

niveau	n°	nom du site	Type d'intervention proposé	Superficie (ha)
3	1	Vallées et crêtes du Trias		1460,0
3	2	Rive de la Corrèze		27,6
2	21	Vallon de Courolles	Animation territoriale	24,3
2	22	Butte de Siorat et Chabannes	Génie écologique	68,4
2	23	Crête gréseuse de Peuch Redon	Génie écologique	39,0
2	24	Vallon de la Chassagne et Ligniroux	Animation territoriale	97,0
2	25	Vallée de Planchetorte	Animation territoriale	509,0
2	26	Crêtes et versants de Chèvrecujols	Génie écologique	46,5
2	27	Parc des Perrières	Assistance technique	12,5
2	28	Crête de Vars de Brive	Assistance technique	43,0
1	1	Labrousse et Siorat	Assistance technique	20,0
1	2	Puy lenty	Génie écologique	22,8
1	3	Peuch Redon	Génie écologique	12,6
1	4	Pelouse de Marcillac et puy de la Chassagne	Animation territoriale	16,4
1	5	Grottes de Lamouroux	Assistance technique	0,5
1	6	Puy blanc	Animation territoriale	11,5
1	7	Les Escrozes	Génie écologique	17,9
1	8	Desert de Chèvrecujols	Génie écologique	3,2
1	9	Butte de Chèvrecujols	Génie écologique	4,5
1	10	Bord de la Corrèze rive droite	Assistance technique	1,5

De 2009 à 2011, la Commune de Brive-la-Gaillarde a confié au Conservatoire la réalisation d'une « Étude stratégique pour la préservation et la valorisation des sites naturels remarquables de son territoire ».

Cette commune urbaine de 50 000 habitants conserve une grande richesse écologique. Le sud de la commune est encore très rural. La géologie complexe et le relief permettent l'existence d'une diversité de milieux exceptionnels pour le Limousin. Une grande partie des habitats remarquables sont des milieux agricoles (prairies naturelles, cultures extensives).

Cette étude a abouti à la définition d'un ensemble de sites naturels remarquables au sein du territoire communal.

La collaboration entre le CEN et les services de la Ville lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de donner aux parcelles reconnues pour leur intérêt écologique un statut réglementaire assurant leur préservation (terrain naturel inconstructible ou terrain à vocation agricole).

Comme suite à ce travail, la Commune de Brive et le Conservatoire ont décidé d'unir leurs efforts afin de mettre en œuvre une politique volontariste de préservation, gestion et mise en valeur du patrimoine naturel remarquable présent sur ce territoire, en fonction des compétences et missions respectives de chacun.

Une convention signée en décembre 2012 entre la commune et le Conservatoire permet à ce dernier d'intervenir de deux manières :

- L'animation territoriale : toutes les actions permettant la préservation des espèces et habitats remarquables de la commune selon les axes définis dans l'étude stratégique de 2011, hors du champ de compétence des services communaux.

- L'assistance technique : actions de soutien aux services communaux portant sur la prise en compte de la biodiversité.

Vers une stratégie globale de préservation des Habitats, de la Faune et de la Flore du Limousin

Après une vingtaine d'années d'existence, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin gère plus de 130 sites et 2 600 hectares de milieux « naturels » remarquables répartis sur l'ensemble de la région Limousin. La maîtrise foncière ou d'usage est le préalable indispensable à l'établissement d'une gestion garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes présents ainsi que de leurs espèces.

Depuis sa création, au début des années quatre-vingt dix, l'engagement foncier du CEN a gardé une grande cohérence, grâce à quelques grands principes sur lesquels le Conseil scientifique (CS) du Conservatoire a toujours veillé, chaque nouveau site d'intervention étant soumis à son accord : gestion de sites accueillant des milieux « naturels » ou des espèces à fort enjeu de conservation, souci de développer des réseaux locaux de sites dans une optique d'efficacité de la protection de certaines espèces.

En parallèle, depuis une dizaine d'années le CEN a développé de nouveaux outils qui sont complémentaires de son action de maîtrise foncière ou d'usage. Le CEN anime des « programmes territoriaux » qui ont pour objectif la préservation de la biodiversité à une échelle d'intervention plus vaste et de plus en plus souvent en lien avec la protection de la ressource en eau (réseau Natura 2000, Réseau Zones Humides, Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques).

A l'aube de ses 20 ans, le Conseil d'administration et le Conseil scientifique du CEN Limousin ont décidé de se lancer dans l'élaboration d'une stratégie de conservation, destinée à orienter ses futures actions de préservation, pour plusieurs raisons. Il y a d'abord le souhait du Conseil Scientifique de mettre en perspective l'action du CEN avec les enjeux régionaux de conservation de la biodiversité : le CS a consacré de nombreuses réunions à ce projet de 2007 à 2009. Les efforts fournis par le CEN Limousin ont-ils eu des résultats significatifs pour la préservation de ses milieux d'intervention privilégiés et des espèces qui y vivent ? Existe-t-il des milieux naturels ou des espèces à fort enjeu de conservation sur lesquels le CEN n'intervient pas ou très peu ? Quels sont les enjeux sur lesquels le CEN est un outil de préservation efficace ? L'élaboration de cette stratégie est également un souhait du Conseil d'Administration, des partenaires financiers du CEN, désireux d'appréhender plus clairement les objectifs de préservation du CEN Limousin. Elle répond enfin à une exigence dans le cadre de la procédure d'agrément des conservatoires d'espaces naturels ; son élaboration est ainsi inscrite dans le Plan d'Actions Quinquennal (2013-2017) du CEN Limousin, document à partir duquel l'État et le Conseil régional du Limousin ont attribué leur agrément le 23 octobre 2012.

L'élaboration d'une telle stratégie est un travail de grande ampleur. Il a débuté entre 2011 et juin 2012, par la réalisation d'un bilan détaillé des habitats et espèces présents sur les sites du CEN. Cette première phase met en relief les points forts et les points faibles de l'action du Conservatoire sur les grands habitats « naturels » régionaux. Ce bilan met aussi en évidence les lacunes relatives à la connaissance des espèces végétales et animales présentes sur ces sites ; ces manques étant le plus souvent liés à un défaut de structuration et d'archivage des données faunistiques, ainsi que de prospections naturalistes spécialisées.

La fin de l'année 2012 et l'hiver 2013 ont servi à mettre en place une méthodologie expérimentale devant permettre d'identifier des périmètres à enjeux de préservation. Cette réflexion méthodologique a été ouverte aux associations et organismes intéressés par la préservation de la biodiversité dans la région. Ce partenariat permet d'améliorer la qualité de l'état des lieux de la biodiversité limousine et de débattre sur les enjeux de conservation régionaux prioritaires. Pour des raisons de manque de temps, il n'a pas été possible de mobiliser les organismes partenaires comme nous l'aurions souhaité. Ainsi, nous avons mené une expérimentation de définition de périmètre à enjeux sur trois unités paysagères « tests ». Ces périmètres ont été répertoriés en fonction de la localisation d'espèces définies comme déterminantes. Les groupes d'espèces pris pour ce premier travail sont: Flore vasculaire, Faune aquatique (Poissons et mollusques d'eaux courantes), Mammifères, Herpétofaune, Insectes (Libellules, Lépidoptères, Coléoptères saproxyliques), Araignées. Ces listes couvrent un spectre assez large de la biodiversité limousine. Nous tenons à remercier ceux qui les ont réalisées et ont ainsi rendu possible ce travail de synthèse.

La mise en place de ce protocole expérimental a permis d'identifier 61 périmètres à enjeux de préservation sur 3 unités paysagères différentes. Les enjeux identifiés sur ces périmètres sont de diverses natures. Les complexes regroupant des mosaïques d'habitats oligotrophes (landes, tourbières, pelouses, formations feuillues) font partie du type d'enjeux les plus fréquemment mis en évidence.

Les massifs feuillus ressortent aussi comme des enjeux de préservation importants sur les trois unités paysagères traitées. Il en va de même des milieux agricoles peu intensifiés comme les prairies naturelles. Cet habitat a été souvent délaissé dans les mesures de préservation.

Les enjeux en matière de préservation de la faune piscicole sont parmi les enjeux majeurs qui font partie des nouvelles thématiques à développer par le CEN Limousin, avec les partenaires régionaux.

La réalisation de ce premier travail devant mener à la création d'une stratégie régionale pour le CEN Limousin met en évidence le besoin de temps nécessaire pour la consultation de l'ensemble des acteurs œuvrant en Limousin pour la connaissance et la préservation de la biodiversité.

A noter : Les inventaires et résultats de toute sorte, et leur zone d'application ne devront jamais être considérés comme figés, mais susceptibles de révision en permanence.

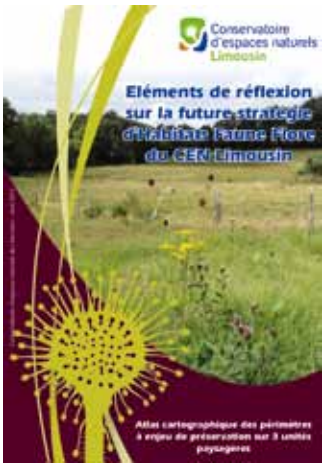

Tourbière de l'Étang de Gouillet

Saint-Sylvestre (87)

La réglementation des mesures compensatoires en cas d'atteintes à une zone humide remonte à la loi de 1976 avec le principe « Eviter/Réduire/Compenser ». En cas d'aménagements, le maître d'ouvrage doit en premier lieu éviter les effets négatifs notables sur l'environnement et la santé humaine.

Dans un deuxième temps, il doit réduire les impacts résiduels, c'est-à-dire ceux qui n'ont pu être évités.

Enfin, le maître d'ouvrage doit compenser les dommages résiduels lorsque ceux-ci n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.

Reprise également dans les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), « La compensation porte sur une surface égale à au moins 200% de la surface supprimée. La gestion et l'entretien de ces zones doivent être garantis à long terme ».

C'est dans ce cadre que la société AREVA a acquis l'essentiel du fond tourbeux de la tourbière de l'étang de Gouillet en compensation de la destruction partielle d'une tourbière sur le site de la Crouzille, toutes deux sur la commune de Saint-Sylvestre (87).

La société AREVA a fait appel au CEN Limousin, en 2012, dans le cadre d'une convention d'assistance technique, pour la réalisation d'une notice de gestion du site et son application.

Le site se trouve en amont direct de l'étang de Gouillet, une des trois retenues d'eau principales alimentant l'agglomération de Limoges et une bonne partie des habitants haut-viennois en eau potable.

D'une superficie avoisinant les 16,5 hectares, le site étudié prend en compte l'ensemble du fond tourbeux (7,5 ha) et son bassin versant immédiat. Le CEN Limousin a rédigé la notice de gestion du site en 2012 articulée en deux parties :

- un état des lieux basé sur la bibliographie à disposition, des prospections de terrain,
- les objectifs d'études et de gestion sur le site, les actions à mettre en œuvre.

Cette étude préalable à une gestion à long terme a permis de mettre en évidence la dynamique du milieu, certaines espèces présentes, des enjeux écologiques intéressants.

L'élaboration de la notice de gestion, à l'automne 2012, a permis de dresser un état des lieux illustré par une cartographie d'habitats et une évaluation de la valeur patrimoniale des habitats, de leur intégrité et de leurs menaces, cinq ans après l'étude réalisée par le service «Espaces naturels» de l'agglomération de Limoges Métropole.

Ces prospections ont souligné le manque de connaissances sur le site au regard du potentiel écologique très important. Aussi, préalablement à la proposition d'actions de gestion, il paraît aujourd'hui essentiel de mieux connaître le fonctionnement du site, les espèces présentes, afin de pouvoir cibler des actions de gestion adéquates dans les années à venir.

Les propositions d'étude s'articulent autour de trois axes principaux pour les cinq années à venir :

- amélioration des connaissances naturalistes : milieux et espèces
- connaissance du fonctionnement hydrologique du site
- réalisation des objectifs décrits dans la notice de gestion.

Dès 2013, les premiers inventaires seront réalisés sur le site, et seront suivis chaque année. A terme, ceux-ci feront l'objet d'un rapport, premier support de la réflexion sur les actions de gestion à mener dans les années à venir.

Hormis sa valeur écologique intrinsèque, le site de la tourbière de l'étang de Gouillet s'inscrit également dans l'entité géographique des Monts d'Ambazac, entité où le Conservatoire gère d'autres sites (RNN de la Tourbière des Dauges, Tourbière de Mallety, Tourbière de Chante-Ribière, site Natura 2000…). Les milieux préservés dans cette entité constitueront un réseau écologique, favorisant les échanges entre populations, et la fonctionnalité de ces milieux particuliers en régression.

La tourbière se trouve dans une des queues de l'Etang de Gouillet

Un Elanion blanc sur les landes du Cluzeau et de la Flotte

L'Elanion blanc (ou Elanion « blac », de l'arabe « ablacq » : bigarré de noir et blanc) est un petit rapace qui doit son nom à une certaine proximité avec les milans (« elanos » en grec).

Cette espèce se reproduit dans l'ouest de la péninsule Ibérique (entre 800 et 2000 couples) et en France, dans le sud-ouest de la péninsule Arabique ainsi que dans la plupart des pays d'Afrique (il s'agit probablement du rapace le plus abondant en Afrique du sud). En France, l'espèce est installée depuis début des années 1980. La première nidification réussie a eu lieu en 1990 dans le sud de l'Aquitaine où quelques dizaines de couples sont maintenant installés.

Les observations (parfois même des nidifications) au nord de cette zone pionnière se multiplient depuis lors. C'est dans ce cadre qu'entre l'observation effectuée le 1er mars 2013 par Fabienne Nauwynck.

En Europe, l'Élanion blanc fréquente des paysages de cultures ouverts, parsemés d'arbres ou de boqueteaux alternant avec des zones de pâturages. En Afrique, son berceau d'origine, il s'agit typiquement d'une espèce de savane.

L'Elanion possède un tempérament d'explorateur, se déplaçant parfois sur de longues distances, sans que l'on puisse parler de migration puisque par ailleurs, les couples installés sont plutôt sédentaires. Il poursuit ainsi, par bonds, sa lente expansion vers le nord.

L'observation d'oiseau inhabituel comme celui-ci fait l'objet d'un processus de validation par les ornithologues limousins rassemblés au sein d'un Comité Régional d'Homologation. Le travail de cette instance qui pourrait paraître inquisitorial repose en réalité sur la confiance réciproque et pousse chaque observateur à être le plus précis possible dans la transcription de ce qu'il a observé. Les données ainsi rassemblées permettent d'établir une bonne base pour comprendre certaines évolutions en cours et dont nous ne connaissons pas l'aboutissement : peut-être l'Elanion nichera-t-il un jour en Limousin ?...

Voici un extrait de la fiche rédigée par Fabienne et qui a servi de base à l'homologation de cette observation :

Critères ayant permis l'identification

- Rapace de la taille d'un Faucon crécerelle
- Couleur gris et blanc
- Épaules noires et dessous des ailes noir
- Petite bande noire au niveau de l'œil

Comportement et milieu

- 9h : arrivée sur le site de la lande du Cluzeau (Meuzac), un petit rapace gris/blanc se pose en haut d'une branche d'arbre mort au sein de la lande (parc mobile n°5).
- 9h30 à 11h30 : chasse au niveau des chaos rocheux du parc fixe 2, parfois en vol stationnaire comme le Faucon crécerelle puis de nombreux piqués pour attraper ses proies.
- 11h30 : part en direction de Chavagnac (Meuzac)) en me passant au dessus de la tête. Les critères d'identification cités ci-dessus et notamment la petite bande noire au dessus de l'œil ont pu être bien observés.

Conditions météo

Temps ensoleillé

L'observation de l'Elanion confirme l'exceptionnel attrait de ces magnifiques landes sur serpentines.

On est par contre sans nouvelles d'une autre des « vedettes » ornithologiques du lieu, la Fauvette pitchou, dont la petite population a sans doute été anéantie par le rude coup de froid de février 2012.

Les photos sont issues du blog http://andalucianguides.blogspot.fr/2011/02/photo-subjects-right-on-our-doorstep.html

Agenda

22 juin 2013 : Rallye découverte
Chaillac (87)
Partez le temps d'un après-midi à l'assaut de l'île de Chaillac, de ses trésors faunistiques, floristiques et architecturaux. De nombreuses énigmes vous attendent qui vous permettront de trouver le trésor.
Moment convivial assuré surtout si on perd le nord.
Organisateur : Guy Labidoire et équipe technique (CEN Limousin) 05 55 03 98 22
RV : 14h30 au parking de l'île de Chaillac

27 juin 2013 : Soirée suivi et découverte des Chauves-souris
Tourbière des Dauges, St-Léger-la-Montagne (87)
Les Monts d'Ambazac appartiennent aux secteurs richement boisés du Limousin. Les forêts sont le milieu de prédilection des seuls mammifères volants au monde. Les chauves-souris utilisent les forêts pour gîter mais aussi pour se nourrir. Si elles aiment les forêts, d'une façon générale c'est la diversité des milieux qui permet de rencontrer le plus grand nombre d'espèces. Avec des milieux tourbeux et prairiaux, des forêts de feuillus, mixtes ou de résineux, la Réserve Naturelle Nationale de la Tourbière des Dauges offre des conditions idéales à l'accueil de ces animaux nocturnes.
Venez découvrir les chauves-souris qui vivent sur la réserve et participer à une séance de suivi scientifique avec capture aux filets pour mieux comprendre ces espèces menacées.
Organisateur : GMHL, Équipe de la Réserve (CEN Limousin) 05 55 39 80 20
RV : 20h à la maison de la Réserve, Saint-Léger-la-Montagne (87)
Réservation obligatoire, nombre de places limitées à 10 personnes.
Prévoir des bottes et une lampe de poche.

11 juillet 2013 : Découverte du site de Barsanges et de ses oiseaux
Perols-sur-Vézère (19)
Au cours d'une promenade matinale, apprenez à reconnaître les oiseaux, en venant découvrir l'étroite vallée du ruisseau de Barsanges. Elle abrite un grand fond tourbeux qui a fait l'objet d'un plan de gestion par le Conservatoire l'année dernière.
Organisateur : Maïwenn Lefrançois, Marie-Caroline Mahé, Guy Labidoire (CEN Limousin) - 05 55 46 09 83
RV : 9h à la gare de Barsanges (19)
Prévoir des bottes

Nuit internationale de la Chauve-souris

09/08/2013 - Des chauves-souris dans les Tours - Saint-Geniez-Ô-Merle (19)

24/08/2013 - Nuit internationale de la Chauve-souris - Chanteix (19)

25/08/2013 - Une nuit chez les chauves-souris - Etang des landes, Lussat (23)

Retrouvez toutes nos animations sur notre site internet : www.conservatoirelimousin.com

Conservateurs bénévoles

Le 13 octobre 2010, le Conseil d'administration du Conservatoire a validé sa charte des Conservateurs bénévoles. Ce document fixe le cadre d'intervention et les missions des Conservateurs sur les sites maîtrisés par le Conservatoire. Le Conseil d'administration et le Conseil scientifique du 22 mai dernier ont approuvé la nomination de 3 nouveaux conservateurs bénévoles, ce qui porte leur nombre désormais à 7.

Les nouveaux sont :
- Alain CORDON : Tourbière de la Ferrière (Davignac 19),
- Jean-Michel BIENVENU : Les Combes de la Cazine (Colondannes 23),
- Jean-Michel TEULIERE : Les Tours de Merle (St Geniez ô Merle 19).

Nous leur souhaitons la bienvenue ainsi qu'une fructueuse collaboration avec l'équipe du Conservatoire.

Directeur de la Publication : Pierre SELIQUER

Rédaction : Mathieu Bonhomme, Erwan Hennequin, Guy Labidoire, Christophe Lagorsse, Anaïs Lebrun, Fabienne Nauwynck, Annie-Claude Raynaud, Pierre Seliquer

Conception graphique et réalisation : Sandrine Fouetillou

Crédit photo : CEN Limousin, J. Jemin, A. Sorbes

Juin 2013 - Conservatoire d'espaces naturels du Limousin
6 ruelle du Theil - 87510 SAINT-GENCE

Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30

mail : info@conservatoirelimousin.com
site : www.conservatoirelimousin.com

ISSN 1285 2430 - Dépôt légal de parution

Lettre de liaison réalisée avec la participation financière de

Imprimé et réalisé en Limousin